

CGG SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 29 mai 2015
Résolution n°29

CGG SA

Siège Social : 33, avenue du Maine 75015 PARIS
Société Anonyme au capital de 70 826 076 €
N° RCS : Paris 969 202 241

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 29 mai 2015
Résolution n°29

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre soumises à condition de performance au profit des membres du personnel salarié de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à l'exception des mandataires sociaux et des autres membres du Comité Corporate de la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Les attributions d'actions ne pourront excéder 0.76 % du capital social au jour où le conseil d'administration décide de l'attribution desdites actions, sans pouvoir excéder 0.5% du capital par période de douze mois.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 26 mois, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

CGG SA

*Assemblée générale mixte
du 29 mai 2015*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris La Défense, le 6 mai 2015

Les commissaires aux comptes

**ERNST & YOUNG
ET AUTRES**

Pierre JOUANNE

Laurent VITSE

MAZARS

Jean-Luc BARLET